

Charte image

La Salamandre et ses collaborateurs sont liés par une charte éthique qui pose un cadre moral à l'observation et à la prise d'images qui soient respectueuses tant de la nature que des lecteurs.

Le photographe, le cinéaste ou l'illustrateur s'engage à :

- 1.** Saisir des sujets de nature sauvage et libre. Si tel n'est pas le cas, mentionner clairement dès soumission les images réalisées dans d'autres conditions (zoo, parc de vision, espèces apprivoisées...).
 - 2.** Conserver une distance d'observation suffisante pour éviter de provoquer l'envol, la fuite ou l'effroi, en particulier en période sensible (reproduction, survie en hiver, escale migratoire...).
 - 3.** Renoncer à prendre une image risquant de perturber durablement le sujet ou son environnement.
 - 4.** Privilégier le travail à l'affût, avec entrée et sortie de la cache en l'absence des animaux.
 - 5.** Pratiquer des allées et venues discrètes dans le terrain, tant par rapport aux animaux qu'aux personnes.
 - 6.** N'utiliser qu'exceptionnellement et de manière limitée dans le temps appâts, appeaux et repasse sonore.
 - 7.** Respecter les lois en vigueur sur la protection des espèces et des milieux, les lois régissant le domaine public et la propriété privée.
 - 8.** Respecter la justesse naturaliste du sujet, son comportement et son environnement, en parfaite concordance avec sa réalité sauvage.
 - 9.** Informer avec transparence quant aux conditions de prise de vue et aux modifications apportées à l'image. Les cas particuliers sont mentionnés dans le crédit à proximité de l'image.
 - 10.** Renoncer à truquer ou ajouter des éléments externes à l'image.
-

La Salamandre s'engage à :

- 11.** Mentionner clairement et de manière transparente dans ses publications la manière dont ont été faites les images (terrain, sujets captifs, etc.).
 - 12.** Promouvoir le respect de la nature et du lecteur en favorisant les collaborateurs travaillant dans l'acceptation de la charte.
 - 13.** Renoncer à modifier conséquemment le visuel sans l'accord de l'auteur.
-

La signature de cette charte implique l'acceptation et la mise en pratique de tous ses articles. Les publications affichant ce label attestent d'une volonté de minimiser les dérangements sur la faune et d'une démarche naturaliste respectueuse des espèces et de l'environnement.

